

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Approbation du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité
Madame CARADEC, Monsieur ROYER-PERREAUT
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée